

## AVIS ATTRIBUTION – Marché M2022-007

**Nom et adresse de l'acheteur :** Mairie de Cheval Blanc - Hôtel de Ville - 84460 CHEVAL BLANC  
T : 04 90 71 01 17 - F : 04 90 71 92 48 - M : [marches.publics@ville-chevalblanc.fr](mailto:marches.publics@ville-chevalblanc.fr)

**Objet du marché :** Aménagement de la place de la mairie

### Critères d'attributions retenus :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	45.0 %
2-Valeur technique (apprécié selon le mémoire technique)	45.0 %
2.1-Partie 1 : programme d'exécution des ouvrages et prestations	sur 15 points
2.2-Partie 2 : méthodologie particulière d'interventions	sur 25 points
2.3-Partie 3 : note explicative de l'entreprise sur la préservation de l'environnement santé, hygiène et qualité	sur 5 points
3-Délai d'exécution	10.0 %

**Type de procédure :** Procédure adaptée

**Attribution du marché :** Attribution des marchés par lot

**LOT 1 : Terrassement / Démolition / Voirie / Réseaux secs et humides** – 294.871,00 € HT  
MIDI TRAVAUX – 4900, chemin des châteaux – Les Vignères – 84300 CAVAILLON

**LOT 2 : Bétons / Mobiliers urbains / Serrurerie** – 64.066,50 € HT  
AGILIS – 245, allée du Sirocco – ZA La Cigalière IV – 84250 LE THOR

**LOT 3 : Pose de dallage et fourniture de dalles et pavés** – 126.752,40 € HT (base) et 132.920,00 € HT (PSE 2)  
DROME AGREGATS – 115, route du col de Fontaube – 26170 EYGALIERS

**Date des attributions :** 27 février 2023

**Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :** Les voies de recours sont les suivantes : 1) jusqu'à la signature du marché, le référé précontractuel contre la procédure d'attribution (article L. 551-1 du code de justice administrative) ; 2) dans un délai de 31 jours suivant la publication de l'avis d'attribution ou, en l'absence de publication d'avis l'attribution, dans les 6 mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat : référé contractuel contre le contrat (art.L.551- 13 à L.551-23 du Code de Justice Administrative) ; 3) dans un délai de 2 mois à compter de la publicité de l'avis d'attribution du marché : recours de pleine juridiction en contestation de la validité du marché ou de certaines de ses clauses non réglementaires qui en sont divisibles assorti, le cas échéant, d'une demande tendant à la suspension de l'exécution du contrat (sur le fondement de l'article L. 521-1 du code de justice administrative)

**Date d'envoi du présent avis à la publication :** 06/03/2023

